

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

ASSISES

Seize ans sanctionnent la chronique d'une mort annoncée

La cour et les jurés ont jugé Jonathan Bilbaut coupable des violences volontaires et fréquentes ayant entraîné la mort du petit Nolan, à peine âgé de six mois.

Jonathan Bilbaut s'enlise et s'enferme. Persuadé de tenir une ligne de défense inattaquable, il croule sous les contradictions et les inventions. Les siennes et celles des siens. Pas à pas, le président Bresciani revient sur ces éléments qui plaident en sa défaveur. Les SMS teintés d'exaspération (« J'en ai marre de ce gamin à la con. Je me barre, c'est soit ça ou je lui fais du mal »), alors qu'il se dépeint comme un père et un beau-père attentif et prévenant.

Interrogé, l'accusé montre du doigt celle qui partage sa vie. « Elle utilisait souvent mon téléphone. Bon, c'est vrai, j'ai envoyé des messages, mais ce que je marquais, je ne le pensais pas. » Lui qui n'aurait jamais élevé la voix est confronté aux témoignages des voisins. « L'enfant pleurait souvent. Jonathan Bilbaut s'emportait en des termes orduriers puis on entendait des cris de douleur. » Confondu encore par son ex-compagne ou ses propres enfants. « Je n'ai pas confiance en ce qu'il me dit, il fait état de plusieurs versions. Je pense qu'il a une grande part de responsabilité dans la mort de Nolan. »

Et puis, il y a cette main qu'il veut croire salvatrice. Une main handicapée qui l'empêcherait de porter les enfants. Et notamment Nolan. « L'expert a précisé que votre état n'est pas incompatible avec le



Élodie Jovignot, avocat général.
Dessin Eno

fait de porter un bébé », souligne le président. « Je ne peux rien faire avec, rien porter, rien prendre. »

Ceux qui témoignent de l'inverse « mentent ». Ils sont pourtant nombreux à l'avoir vu soulever de lourdes charges, mais aussi et surtout prendre Nolan dans ses bras. Cet enfant brutalisé jusqu'à la mort dont il charge la mère. « Lors de la reconstitution, vous avez mimé ces gestes de la mère qui auraient provoqué la mort du petit », « oui ». Ces gestes sont pourtant « incompatibles avec un œdème cérébral », selon les termes de l'expert. « J'en sais rien. »

Alors qu'il appelle les services de secours lors de cette nuit tragique du 3 au 4 juillet 2013, il aura ces mots lourds de sens. « J'y peux rien. Je te promets. J'y peux rien. »

« Froideur affective »

Rien de ces côtes cassées, de ces

coudes fracturés et de ce dernier traumatisme qui amène à la mort. Une mort dont il ne dira rien.

Comme dénué d'affect et de sentiments, Jonathan Bilbaut reste à distance. Une personnalité passée au crible par les experts. « J'espère qu'il a évolué et qu'il sera capable de dire la vérité. Au moins un jour. » D'une « froideur affective », sans « aucune compassion », son agressivité est analysée comme « mal contrôlée ».

Face aux siens, ceux qui l'entourent « jusqu'à l'étouffement », il ne peut faire autrement que nier. « La situation familiale peut l'empêcher de dire la vérité, d'avouer. » L'écho de l'expert psychologue impose une réalité glaçante. Impulsif, capable d'être hors de lui, d'une violence projetée vers l'autre, il n'aurait que « peu de résistance à la frustration ».

Tour à tour, les avocats des parties civiles forcent le trait d'un schéma qui mène au pire. « Ce n'est pas un acte involontaire, c'est la chronique d'une mort annoncée », plaide M^e Courtois pour les intérêts de la mère de Nolan. « Il était déterminé dans la volonté de faire du mal, cette volonté de ne plus l'entendre crier, de ne plus le supporter. » Incapable de résister à ses pulsions, il s'emporte. Il brutalise, martyrise, maltraite « et accuse la mère. Pour être capable d'une telle horreur, il faut être un monstre ».

« Atrocités »

Un monstre et un esprit « malade et tordu » fulmine M^e Conseil-Mérot, avocat du père de Nolan. « Je crois en cette thèse de la vengeance. Nolan était le fruit de l'amour d'un autre et Jonathan Bilbaut ne l'a jamais supporté, alors il

« Certes il est désagréable et sa famille ne l'aide pas, mais ça ne fait pas de lui un criminel. »

en a fait son souffre-douleur. Je crois, moi aussi, en un acte prémédité. »

Aucune clémence pour l'avoca général, qui fait sienne la souffrance de cet enfant « incapable de se défendre ». Élodie Jovignot est persuadée de voir en l'accusé le coupable de ces atrocités. Englué dans ses contradictions, incapable de la moindre empathie, bercé par cette toute puissance. Selon elle cette chronique d'une mort annoncée devrait lui valoir seize années de réclusion criminelle.

« Défendre est une tâche sacrée » lance M^e Jugnot, « mais défendre n'est pas approuver ou se faire complice de ».

Pour autant, l'avocat de Jonathan Bilbaut avance une certitude. « Depuis le départ de cette tragique affaire, il ne peut y avoir qu'un seul coupable. » Ce coupable idéal « parce qu'il faudrait admettre qu'une seule personne frappe et maltraite. »

Au-delà des impressions, seule compte la certitude. « Certes il est désagréable, et sa famille ne l'aide pas. Mais ça ne fait pas de lui un criminel. Les doutes qui inondent ce dossier doivent lui profiter. »

À l'issue du délibéré, Jonathan Bilbaut a été condamné à seize années de réclusion criminelle.

Compte rendu d'audience
CÉLINE TILLIER

« Il était déterminé dans la volonté de faire du mal, cette volonté de ne plus l'entendre crier, de ne plus le supporter. »

M^e Courtois